

Communiqué



DE PRESSE

Paris, le 19 septembre 2018

La Métropole du Grand Paris et l'amélioration de la qualité de l'air : de l'ambition aux actions !

A l'occasion de cette 4^{ème} journée nationale de la qualité de l'air, la Métropole du Grand Paris, qui existe depuis janvier 2016, tient à rappeler les premières actions concrètes qui ont été mises en place, à l'initiative de Patrick OLLIER, Président de la Métropole, et sous l'impulsion de Daniel GUIRAUD, Vice-Président à la mise en œuvre de la Stratégie Environnementale, afin de relever ce défi.

« Depuis 30 mois, la Métropole relève le défi de l'amélioration de la qualité de l'air à travers un schéma directeur, des partenariats, des financements ainsi que des actions ambitieuses et concrètes », précise Patrick OLLIER.

- **Le Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM) fixe le cap !**

Dans le cadre de son PCAEM, adopté à l'unanimité par le Conseil Métropolitain le 8 décembre 2017, la Métropole a fixé l'objectif ambitieux d'atteindre le respect des recommandations de l'OMS à l'horizon 2030. Le PCAEM définit des orientations fortes telles que la réduction des émissions liées au chauffage résidentiel, au transport routier, à l'agriculture et aux chantiers. Dans ce cadre, la Métropole joue un rôle d'information, de mobilisation et de soutien auprès de tous les acteurs concernés et des 7,5 millions de métropolitains.

- **Une Zone à Faibles Emissions (ZFE) métropolitaine pour réduire rapidement la pollution**

Une des mesures phares du PCAEM est la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) à l'échelle de l'intra A86 au cœur de la zone dense continue, à compter de juillet 2019.

La Métropole veut que cette zone, qui concerne près de 80 communes du périmètre métropolitain, soit interdite aux véhicules polluants, selon la classification Crit'Air, à l'horizon 2024 (cette mesure sera mise en œuvre progressivement dès juillet 2019).

La Métropole du Grand Paris, intercommunalité réunissant les maires détenteurs du pouvoir de police, est à même de mettre en place une ZFE dans le cadre de la continuité territoriale entre ses communes.

Cette mesure a été identifiée dans le Plan de Protection de l'Atmosphère d'Ile-de-France, comme celle dont les effets sont les plus rapides sur l'amélioration de la qualité de l'air, et donc sur la santé des habitants. Ce projet est mené en partenariat avec les services de l'Etat, la Région Ile-de-France, les Départements de Seine-Saint-Denis, et du Val-de-Marne, la Ville de Paris, les EPT Grand Paris Seine Ouest, Plaine Commune, Est Ensemble et Grand-Orly Seine Bièvre, ainsi que de nombreux partenaires (AIRPARIF, APUR, IAU, ORS, ADEME, Bruitparif, Ile-de-France Mobilités, et l'AMIF).

- **« Métropole Roule Propre ! » : un dispositif d'accompagnement au service des métropolitains**

Depuis 2016, la Métropole s'engage à accorder des aides financières à destination des particuliers, à travers son dispositif « Métropole Roule Propre ! », qui permet à tout habitant de la Métropole de recevoir une subvention de 5 000 euros pour remplacer son véhicule polluant par un véhicule propre ou un VAE.

Cette aide financière, qui constitue la première étape vers la mise en place d'un guichet unique pour aider les particuliers à acquérir un véhicule moins polluant, accompagne la mise en place progressive d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) métropolitaine.

- **L'amélioration du maillage des connexions de pistes cyclables entre communes de la Métropole**

Dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) et du Pacte Etat-Métropoles, le Bureau de la Métropole du Grand Paris a déjà accordé 4,7 millions d'euros au financement d'une vingtaine de projets de connexions de pistes cyclables et de circulations douces dans l'aire métropolitaine. Le FIM permet également d'accompagner le renouvellement des flottes de véhicules municipaux.

- **Un partenariat soutenu avec Airparif**

Dans le cadre d'un partenariat avec Airparif à hauteur de 150 000 euros par an, la Métropole participe au dispositif de surveillance de la qualité de l'air, et bénéficie de l'accompagnement technique et scientifique pour mettre en place ses nombreuses actions. Par exemple, la Métropole du Grand Paris a participé au financement de capteurs de mesure de la qualité de l'air, et soutient le projet Airlab (plateforme d'échange et d'expérimentation en vue d'apporter des solutions à la diminution de la pollution de l'air).

- **Un fonds Air-Bois métropolitain pour réduire les émissions du chauffage résidentiel**

Après avoir été lauréate d'un appel à projet de l'ADEME, la Métropole préfigure actuellement dans le cadre de ses travaux un fonds air-bois métropolitain qui permettra aux particuliers de bénéficier d'une aide au remplacement des chauffages au bois ouverts et fermés à titre principal par d'autres modes de chauffages moins émissifs en particules.

- **Un Observatoire Mondial des villes pour la qualité de l'Air**

La Métropole du Grand Paris a mis en place, avec la Ville de Paris et l'appui de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), un Observatoire Mondial des villes pour la qualité de l'Air ou GUAPO (*Global Urban Air Pollution Observatory*) dont l'objectif est de favoriser l'échange et la diffusion des meilleures pratiques en matière de lutte contre la pollution atmosphérique. Il vise également à constituer un lieu de veille sur les innovations techniques et réglementaires sur ce sujet. Il doit enfin permettre de suivre et de comparer les progrès obtenus en termes de réduction de la pollution urbaine et de ses impacts sanitaires, environnementaux et économiques.

Contact presse :

Métropole du Grand Paris

Maria BREIDY - Directrice de la communication

maria.breidy@metropolegrandparis.fr

Téléphone : 01 82 28 78 00 –

Métropole du Grand Paris, 15-19 avenue Pierre-Mendès-France – CS 81411 - 75646 PARIS CEDEX 13